Collegue chir

Monsieur

Rep le 29 may

[illegible] la proposition [illegible] mais le remercier, [illegible] qu'il y ait quelque avantage [illegible] pour nous [illegible] on conservera sa lettre [illegible] besoin [illegible]

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C. 1 n 6

J'ay apris que vous voulés placer Messieurs les chirurgiens, dans le college de Bourgogne, scitué rue des cordeliers.

je suis propriétaire de la maison qui le — sépare d'avec l'eglise et les batimens du college des Prémontrés. ma maison à la meme profondeur que ces deux colleges, — et va ainsy qu'eux, jusques au cus de sac de la rue du Paon.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Si vous voulés, Monsieur, joindre ma maison au college de Bourgogne, je puis — la vendre, et meme, sans exiger actuellement aucuns deniers comptans, pourvû que le prix

ARC 9
d.49 n°.32

de ma vente me porte interest jusques à ce qu'il soit remboursé,

je puis meme consentir que le prix soit remboursé à moy, mes héritiers ou ayans cause, dans tels délais qu'il vous plaira, Monsieur, et en autant de payement que vous jugerés convenables à la commodité de ces Messieurs.

ma maison n'est chargée d'aucun douaire, ny d'aucune substitution. je suis garcon. elle est dans la censive de M. le comte de clermont, comme abbé de l'abbaye de s.t germain des prés. elle n'est chargée que de quinze deniers de cens

j'ay l'honneur d'etre avec un tres profond respect

Monsieur

votre tres humble et tres obeisant serviteur de Mallac, ancien avocat au Parlement rue des cordeliers. à Paris ce 27 may 1764.